



mairie de
Bailleul sur Thérain

Place Maurice Segonds
60930 BAILLEUL SUR THERAIN
Tél : 03.44.07.65.49
Fax : 03.44.07.31.90
Mail : mairiedebailleul@wanadoo.fr



Liste des délibérations Conseil municipal du 12 juillet 2022

Numéro délibérations	Objet des délibérations	Vote
2022_021	Désignation du secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
2022_022	Adhésion au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	Adoptée à l'unanimité
2022_023	Adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise	Adoptée à l'unanimité
2022_024	Autorisation de signature d'une convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public sans exploitation économique avec la SNCF	Adoptée à l'unanimité
2022_025	Provision pour créances douteuses	Adoptée à l'unanimité
2022_026	Acquisition des parcelles ZD 120 (anciennement ZD 77)	Adoptée à l'unanimité
2022_027	Acquisition de la parcelle ZM 17	Adoptée à l'unanimité
2022_028	Demande d'intervention de l'EPFLO pour le portage d'un bien situé 19 rue du Général Leclerc	Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations

Conseil municipal du 12 juillet 2022

2022_029	Déclassement dans le domaine privé – parcelles AM 252 et AM 253	Adoptée à l'unanimité
2022_030	Cession à titre onéreux des stères de bois au profit de l'association Recherches Emploi Bury	Adoptée à l'unanimité
2022_031	Programmation eaux pluviales 2022	Adoptée à l'unanimité
2022_032	Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C) et création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B)	Adoptée à l'unanimité
2022_033	Recrutement d'un contrat d'apprentissage	Adoptée à l'unanimité
2022_034	Tarififications diverses	Adoptée à l'unanimité



Le Maire

M. Lejeune
Béatrice Lejeune

Voies et délais de recours :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.